

# infoSite

**Site Natura 2000 n° PC71  
Vallée de l'Antenne**



Lettre d'information du site potentiel NATURA 2000 n° PC71 (FR5400-473)

**n° 4 - Mai 2009**



PHOTO CHRISTIAN AUSSAGUEL

*Petit rhinolophe*

## SOMMAIRE

<b>L'Azuré du serpolet... redécouvert !</b>	1
<b>Trois nouvelles actions dans le Docob</b>	2
<b>A quelle Charte Natura 2000 souhaitez-vous adhérer ?</b>	2
<b>Les pelouses calcicoles des Chaudrolles</b>	3
<b>Des chauves-souris en hiver... et en été ?</b>	4
<b>Hydrologie du bassin versant de l'Antenne</b>	5
<b>Le site internet dédié à la Vallée de l'Antenne est ouvert</b>	6
<b>Et pour 2009 ?</b>	6
<b>Tableau de bord des actions</b>	7
<b>Etes-vous un vrai "pro" de la préservation de votre rivière ?</b>	8

## ÉDITORIAL

### L'Azuré du serpolet... redécouvert !

**L**e 10 juillet 2008, à l'occasion d'une visite de terrain avec la DIREN, le vol lent et souple d'un petit papillon bleu est venu croiser notre chemin : un superbe mâle d'Azuré du serpolet.

Cette espèce s'est fortement raréfiée en France et n'avait pas été redécouverte aux Chaudrolles où elle était autrefois signalée. Ce fut donc un grand plaisir de l'y voir voler à nouveau. Peut-être faut-il y voir l'une des conséquences positives des opérations de débroussaillage et d'entretien qui s'y conduisent désormais chaque année grâce au Docob Natura 2000.

Impossible de s'y tromper : contrairement aux autres azurés, celui du serpolet présente de grosses taches noires en forme de larmes sur les ailes antérieures. Il est en outre un peu plus gros et ne vit que dans les pelouses calcaires où la plante-hôte de sa chenille, le serpolet (évidemment !), est bien présente. Alors... à vos jumelles ?

*Emmanuelle CHAMPION*

*Animatrice du Docob*



*L'Azuré du serpolet, redécouvert au Chaudrolles en juillet 2008*

PHOTO DAVID SUAREZ

# Trois nouvelles actions dans le Docob

**S**uite à l'apparition de nouvelles problématiques de gestion en vallée de l'Antenne, 3 nouvelles actions ont été ajoutées au Docob à l'occasion du comité de pilotage du 25-02-2009 qui a complété et validé les propositions de l'animateur et du SYMBA :

- action A12 "**Arrachage manuel des herbiers de plantes aquatiques envahissantes**" : cette action définit un cahier des charges de lutte contre les espèces exotiques introduites aquatiques envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil...) source de dégradations des habitats naturels et de la qualité des milieux aquatiques, et encourage les moyens de lutte adaptés à la richesse des milieux aquatiques, coordonnés à l'échelle du bassin, et assurant la préservation des secteurs encore non colonisés.
- action A13 "**Lutte contre les espèces terrestres envahissantes**" : cette action a 3 objectifs :

1) surveiller l'apparition et le développement de stations

d'espèces exotiques terrestres à caractère envahissant ;

2) développer des cahiers des charges de lutte contre les espèces exotiques introduites terrestres envahissantes (Renouée du Japon, Buddléia, Balsamine de l'Himalaya, Erable negundo, Ailanthe...) source de dégradations des habitats naturels rivulaires ;

3) encourager des moyens de lutte adaptés à la richesse des milieux rivulaires, coordonnés à l'échelle du bassin, et assurant la préservation des secteurs encore non colonisés ;

- action MO5 "**Sensibiliser les acteurs et le public aux risques liés aux espèces envahissantes**", action qui vise à réduire la colonisation des habitats naturels par des espèces exotiques envahissantes par le biais de la prévention.

Emmanuelle CHAMPION ■  
animatrice du Docob

# A quelle charte Natura 2000 souhaitez-vous adhérer ?

**L**a charte N2000 est un nouvel outil de libre adhésion au DOCOB. Elle est constituée d'engagements simples qui n'entraînent pas de surcoût, et de recommandations "pour aller plus loin". Elle peut donner accès, en particulier pour les propriétaires, à certaines exonérations fiscales ou aides publiques. En Vallée de l'Antenne, elle a été conçue pour que chacun, propriétaire, mandataire, ou partenaire local (collectivité, association de loisirs...) puisse y adhérer en encourageant la poursuite des bonnes pratiques existantes et en adaptant celles qui, avec un coup de pouce, peuvent le devenir. Ainsi, à l'issue de 4 réunions de concertation très constructives (Matha, complexe associatif) auxquelles ont participé plus de 50 personnes, un total de 22 chartes spécifiques ont été élaborées, dont 6 concernent des activités et 16 des milieux naturels :

## ● Milieux naturels :

- F01 : Prairies
- F02 : Paire de fauche à haut niveau d'engagement biologique
- F03 : Prairies fleuries à très hautes herbes (Mégaphorbiaies)
- F04 : Culture en cours de reconversion
- F05 : Pelouses calcicoles
- F06 : Cavités souterraines à chauves-souris
- F07 : Gîtes de reproduction à chauves-souris
- F08 : Rivière
- F09 : Zones basses inondables (servant de frayère...)
- F10 : Boisements alluviaux spontanés
- F11 : Boisements de production
- F12 : Boisements mixtes
- F13 : Boisements thermophiles
- F14 : Ripisylves
- F15 : Entretenir ou recréer des alignements de frênes têtards
- F16 : Entretien ou création de haies

## ● Activités :

- A01 : Sentiers, randonnées...
- A02 : Entretien des bords de route et de chemins
- A03 : Entretien des ouvrages (ponts, ouvrages hydrauliques...)
- A04 : Entretien des réseaux énergétiques et de communication
- A05 : Modalités de lutte contre les plantes exotiques envahissantes
- A06 : Modalités de piégeage du ragondin

La charte a été validée en comité de pilotage le 25 février 2009. Vous pourrez donc si vous le souhaitez, dès le 2<sup>nd</sup> semestre de cette année, devenir l'un des signataires et marquer par ce geste, votre engagement à contribuer à la préservation des habitats et espèces rares et menacées de cette belle vallée. Je me tiens à votre entière disposition pour vous aider à monter votre dossier de demande d'adhésion.

Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob ■

# Les pelouses calcicoles des Chaudrolles

Ce site si particulier où la roche calcaire affleure, est l'aboutissement d'un passé riche : de 1860 à 1900, de nombreux carriers extrayaient la pierre. Il en résulte aujourd'hui, un paysage dominé par des boisements thermophiles et des pelouses calcicoles qui se sont développés entre les carrières souterraines, à ciel ouvert. Le chantier de restauration de 2005, réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000, a permis de rouvrir plusieurs secteurs de pelouses fortement embroussaillées.

Le suivi annuel montre que cette réouverture a accru la surface des pelouses tout en augmentant la diversité floristique du site et en maintenant la présence d'espèces végétales d'intérêt majeur pour la région Poitou-Charentes. La plupart des pelouses du site sont désormais en bon état de conservation et présentent un cortège végétal riche et varié, avec des espèces végétales d'intérêt patrimonial. Parmi elles, certaines sont protégées au niveau national comme l'Orchis odorant *Orchis fragrans*, d'autres figurent sur la liste rouge régionale ou nationale, comme la Biscutelle de Guillon *Biscutella guillonii*, et L'Astragale de Montpellier *Astragalus monspessulanus*.

La station d'Orchis odorant, seule station charentaise de cette espèce protégée au niveau national, se maintient dans le temps avec des effectifs de 50 à 100 pieds, selon les années.

L'entretien régulier des secteurs restaurés apparaît toujours nécessaire pour perpétuer le bon état actuel. Les entretiens des bords de chemins actuellement réalisés hors période de floraison par la commune de Saint-Sulpice-de-Cognac dans le cadre d'un contrat Natura 2000, semblent favoriser son développement.

A la vue de ces résultats, la conduite d'actions de restauration sur d'autres secteurs de pelouses du site, pourrait être envisagée.

Laurent PRECIGOUT, Charente-Nature ■  
Tél : 05 45 91 89 70



PHOTO DAVID SUAREZ

*Après le chantier de débroussaillage de 2005, la végétation xérophile a repris le dessus.*



PHOTO LAURENT PRECIGOUT

*La station d'Orchis odorant se maintient dans le temps, avec des effectifs fluctuant entre 50 et 100 pieds selon les années.*

# Des chauves-souris en hiver... et en été ?

**L**es anciennes carrières souterraines des Chaudrolles à Saint-Sulpice-de-Cognac, constituent actuellement le seul site majeur connu pour l'hibernation des chauves-souris de la vallée de l'Antenne. Son intérêt a été mis en évidence en 1996 par les naturalistes de Charente Nature. Avec une moyenne annuelle de plus de 350 individus appartenant jusqu'à 12 espèces différentes (sur la vingtaine que compte la Charente), ces anciennes carrières constituent l'un des sites charentais majeurs pour l'hibernation des chauves-souris. Depuis 2005, le suivi annuel hivernal réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000, vise à évaluer à moyen et long terme, l'état des populations des espèces présentes, leur évolution et de replacer l'intérêt du site dans le contexte chiroptérologique départemental et régional.

En janvier 2008, 540 individus de 7 espèces différentes ont été dénombrés. Cette année encore les carrières des Chaudrolles ont accueilli, pour la 4<sup>ème</sup> fois depuis 1999, une espèce migratrice à répartition méditerranéenne : Le **Minioptère de Schreibers** (voir info site n°3).

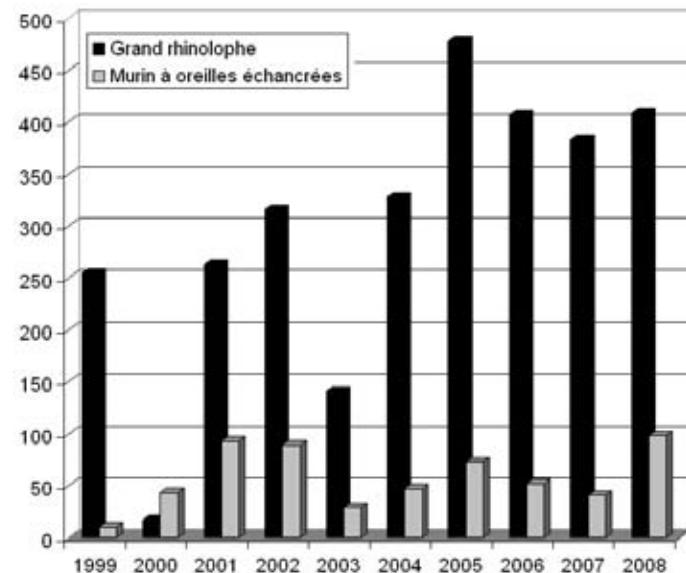
L'effectif recensé s'approche sensiblement du record enregistré (580 individus en 2005) depuis 1999. Il s'agit également d'un record d'effectifs pour le Petit Rhinolophe, l'Oreillard roux, et le Murin à oreilles échancrées. Les populations de cette dernière espèce, habituellement fluctuantes, atteignent cette année 98 individus ! Les Chaudrolles constituent, à ce jour, le plus important site d'hibernation connu pour cette espèce en Charente.

Globalement, le suivi réalisé ces dernières années permet de constater une légère augmentation des populations de chauves-souris du site, ainsi qu'une relative stabilité du nombre d'espèces présentes annuellement. Cette importante richesse spécifique ainsi que la présence d'espèces remarquables, font des carrières des Chaudrolles, un site majeur pour l'hibernation des chauves-souris en Charente et en Poitou-Charentes.

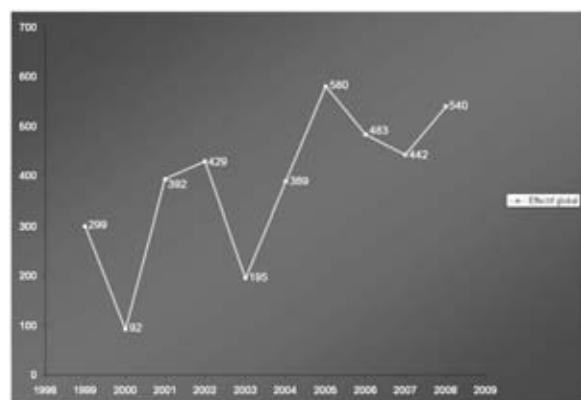
Mais la plus grande surprise de janvier 2008 fut la découverte d'un important tas de guano, découverte renouvelée en janvier 2009 : ceci laisse supposer que les cavités sont non seulement un haut-lieu d'hivernage, mais seraient désormais aussi devenues un lieu de reproduction d'une colonie de chauves-souris (probablement du Murin à oreilles échancrées). Ceci attesterait des efforts de tranquillité réalisés depuis la sensibilisation des acteurs locaux dans le cadre du Docob Natura 2000. Un contrôle de la cavité en juillet 2009 devrait donc apporter des infos intéressantes... Affaire à suivre...

Laurent PRECIGOUT, Charente-Nature ■  
Tél : 05 45 91 89 70

**Evolution des effectifs des deux espèces phares du site : le Grand rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées**



**Evolution des effectifs de chauve-souris hivernant aux Chaudrolles**



**Résultats du comptage du 16 janvier 2008**

Espèces	Effectifs
Grand Rhinolophe	409
Petit Rhinolophe	19
Oreillard gris	
Oreillard roux	9
Oreillard sp	
Grand Murin	
Murin à moustaches	2
Murin de Daubenton	
Murin à oreilles échancrées	98
Murin de Natterer	
Murin sp	
Minioptère de Schreibers	1
Barbastelle	2
Murin de Bechstein	
Total	540 individus

# Hydrologie du bassin versant de l'Antenne

**U**ne étude a été réalisée par Mathieu NEAU et Louis BEAUCHET-FILLOT en juin 2007 sur le bassin de l'Antenne afin d'appréhender de façon plus précise le fonctionnement hydrologique de ce territoire. Les objectifs étaient multiples, et les résultats en conséquence...

## Répartition entre les écoulements de surface (ruissellement) et les écoulements en profondeur (infiltration jusqu'à la nappe)

Il apparaît – contre toute attente – que les écoulements de surface n'ont qu'une part minime dans la circulation des eaux du bassin : en effet, le bassin versant de l'Antenne présente de très bonnes capacités d'infiltration qui vont de 200 mm/h à 43 mm/h pour les zones les plus argileuses (Terres lourdes du pays bas ou Doucins limoneux). Cette capacité s'observe sur le terrain car on y voit peu de drainage artificiel.

Ce type de fonctionnement a des conséquences importantes sur la gestion de ce territoire, notamment en période de crue. En effet, les crues dues à la vidange des nappes nécessitent des types d'aménagements spécifiques tels que le ralentissement dynamique en tête de bassin ou le site de surstockage. Le principe est alors de stocker de l'eau sur des zones inhabitées en période de crue grâce à un ouvrage, afin de limiter le niveau des eaux en aval.

Résultat inattendu en revanche : du point de vue du ralentissement des écoulements superficiels, la mise en place de haies serait ici, d'après les modèles mathématiques utilisés, presque inutile dans la lutte contre la montée des eaux.

## Comportements des niveaux piézométriques au niveau de Ballans et Juillers

Il ressort de ces capacités d'infiltration, des variations importantes et rapides des niveaux de nappe avec une recharge rapide à l'automne (un peu plus d'un mois). On constate également que c'est le capital de départ au mois de mai qui conditionnera le niveau de la nappe en fin de saison sèche.

De plus, le tarissement de la nappe se fait de façon relativement constante, ce qui laisse présumer d'un faible impact des prélèvements sur le niveau général de la nappe. On observe tout de même une influence localisée de ces derniers sur la rivière. On associe de façon assez claire le niveau de tarissement de la nappe et la longueur de cours d'eau à sec constatée sur le bassin, même si la corrélation n'a pu être établie que depuis



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

**Les herbiers aquatiques dépolluent l'eau et sont le refuge de quantité d'insectes aquatiques (libellules...).**

2005. Les rivières les plus touchées par l'étiage se situent à l'amont du bassin, les premières concernées étant la Saudrenne et le Briou.

L'assèchement de la nappe peut être simulé à l'aide d'une loi mathématique : la loi de maillet. Cette simulation permet d'estimer par avance les dates de franchissement des seuils de restriction, en l'absence de possibles recharges qui modifient toute la dynamique de tarissement et rendent le calcul impossible.

Enfin, une estimation du volume utile de la nappe a été effectuée. On aboutit à environ 10 millions de m<sup>3</sup> pour le "pays bas" qui représente une surface de 250 km<sup>2</sup>, soit, par extrapolation, 18 millions de m<sup>3</sup> pour l'ensemble du bassin (chiffre probablement sous estimé à cause des variations piézométriques importantes dans la zone du marais et non considérées dans ce calcul).

## Conclusion

Le fonctionnement hydrologique du bassin de l'Antenne semble très particulier : le réseau de surface est fortement dépendant des niveaux de la nappe souterraine. La gestion des hautes eaux ne peut alors s'effectuer que grâce à la mise en place d'aménagements de ralentissement dynamique efficaces.

Source : NEAU & BEAUCHET-FILLOT,

EAUCÉA juin 2007

Synthèse : Alice PERRON,  
Technicienne-Rivière du SYMBA

# Caractérisation hydrogéologique du bassin versant de l'Antenne

**L**e bassin de l'Antenne est situé sur le flanc nord du bassin sédimentaire aquitain. Son sous-sol est caractérisé par une géologie variée qui entraîne des fonctionnements hydrologiques divers. Ainsi :

- sur la partie la plus à l'est, l'infiltration des eaux est forte avec des cours d'eau en relation étroite avec la nappe ;
- dans la partie la plus à l'ouest, le réseau est beaucoup plus ramifié avec des pentes plus faibles et un ruissellement plus important. C'est dans ce secteur que l'on trouve de grandes terrasses alluviales ;
- la partie aval quant à elle est plus encaissée, avec des hauteurs d'eau directement liées au comportement de la Charente.

A l'étiage, la zone amont est la plus vulnérable car elle se situe sur des zones très calcaires avec une forte infiltration de l'eau. La partie occidentale a contrario est la partie la moins sensible à l'étiage du fait de son substrat moins perméable.

La circulation souterraine de l'eau s'effectue du nord est au sud ouest, ce qui correspond à la topographie du terrain naturel.

L'étude des niveau de la nappe montre que les seuils de limitation horaire sont franchis début août de façon systématique depuis 13 ans. La ressource ne semble donc pas suffisante pour la satisfaction de tous les usages.

Le premier seuil de restriction correspond à un linéaire de cours d'eau asséchés de 55 km, le second

de 70 km (données 2006), ils sont en général passés début août. Cette longueur de cours d'eau asséchés ne diminue qu'à la fin septembre, lorsque les pluies rechargent les cours d'eau mais pas encore les nappes.

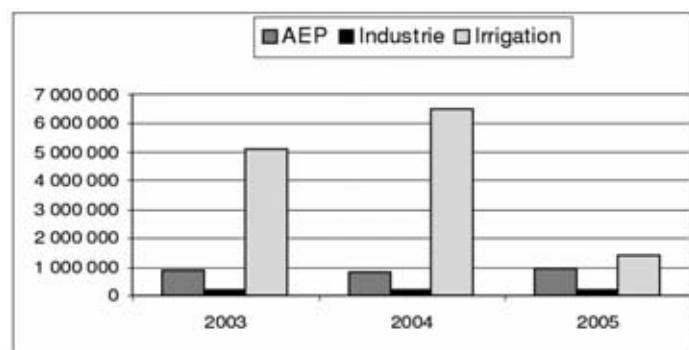
Le graphique ci-après représente les prélèvements effectués selon les usages en période d'étiage.

On constate la prédominance de l'irrigation (5 041 211 m<sup>3</sup>), qui, sur l'année, représente un volume quasi équivalent à celui de l'eau potable (5 280 401 m<sup>3</sup>), mais concentré sur la période la plus critique pour les cours d'eaux et les nappes.

Source : CARRIQUE, NEAU, PEYTA – EGID Bordeaux 3 03/2007 ■

Synthèse : Alice PERRON, Technicienne-Rivière du SYMBA

**Evolution des volumes prélevés à l'étiage**



## ET POUR 2009 ?

**L**'année 2009 sera consacrée à la poursuite ou la clôture des actions pluriannuelles engagées, dont une bonne partie sont mises en œuvre par le SYMBA dans le cadre de ses actions sur le bassin de l'Antenne. Elle sera également l'occasion de mettre en œuvre la toute nouvelle Charte Natura 2000 validée en comité de pilotage en février 2009 : il s'agira d'aider tous les signataires volontaires à constituer leur dossier d'adhésion. Rendez-vous au Comité de pilotage début 2010 pour voir combien d'entre vous - privés, collectivités, associatifs... - auront souhaité marquer par leur adhésion à l'une ou l'autre des chartes possibles, leur volonté d'agir en faveur de la préservation de l'Antenne !

### Petit lexique des abréviations :

Docob : Document d'Objectifs Natura 2000  
MEDAD : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

## LE SITE INTERNET DÉDIÉ À LA VALLÉE DE L'ANTENNE EST OUVERT

**L**a vallée de l'Antenne est désormais dotée de son site internet dédié :

<http://valleedelantenne.n2000.fr/>

Son contenu ne cessera d'être complété et amélioré, pour le plaisir de vos yeux (diaporamas de photos...) et l'amélioration des connaissances (informations, conseils...). Vous y retrouverez :

- toutes les informations relatives à Natura 2000 en général : rubrique "découvrir Natura 2000"
- toutes les informations biologiques sur la vallée de l'Antenne : rubrique "pourquoi l'Antenne ?"
- tous les documents dont vous pourriez avoir besoin (Docob, Charte, InfoSites, circulaires, bibliothèque du site...) : rubrique "participer"

Vous pouvez aussi consulter le site internet dédié de la "Moyenne Vallée de la Charente, Seugnes et Coran" : <http://PC70valcharente.n2000.fr/>.

Emmanuelle CHAMPION,  
animatrice du Docob

# Tableau de bord des actions

Avancement : Terminé En cours Amorcé Non commencé

N°	Priorité	Titre de l'action	Maître d'œuvre	Avancement nov. 2008
P1	2	Chantier de restauration des pelouses calcicoles (secteurs remarquables)	Bénévoles de Charente-Nature, Société Française d'Orchidophilie, Commune St Sulpice de C.	
P2	2	Entretien périodique des pelouses calcicoles	Commune St Sulpice de C.	
E1	3	Lutte sélective Ragondin ; formation des partenaires		
		achat de pièges	Asso. Cantonale Matha FDGDON 17, FDC16, FDGDEC 16	
		fonctionnement	Asso. Cantonale Matha FDGDON 17, FDC16, FDGDEC 16	
		diffusion de brochures Vison/ragondin	Animateur Docob	
		soirées d'information communales	GREGE/Animateur Docob	
E1b	1	Faire évoluer règlementation/types pièges utilisés dans site		
		Arrêt de la lutte chimique, en 16	Etat / Animateur Docob	
		Arrêt de la lutte chimique, en 17		
		Arrêt des pièges - tuants, en 16	Etat / GREGE / Mission Vison Animateur Docob	
		Arrêt des pièges - tuants, en 17		?
E2	3	Reconstituer/restaurer ripisylve en bord de cours d'eau		
		diagnostic biologique initial	SYMBA	
		sensibiliser sur les secteurs d'action	SYMBA	
		travaux de plantation ou remise en état	SYMBA	
		entretien périodique : Contrat N. 2000 (autre outil ?)		
E3	3	Adopter gestion "douce" cours d'eau (lit min.) & berges basses	SYMBA & al.	
E4	3	Améliorer franchissab. ouvrages hydraul. / poissons migr	IIFC	
E5	3	Aménagements de diversification du milieu aquatique		
		diagnostic initial		
		état des lieux et suivi biologique		
		épis, déflecteur, cache sous berge		
		seuil		
		frayère 20 m <sup>2</sup>		
		pose de Blocs		
E6	3	Reméandrement cours d'eau - réhabilitation bras morts		
E7	2	Etude de bassin (amont site, dépt. 17)	SYMBA	
E8	3	Protocole expérimental - gestion des eaux en période de crue	SYMBA / IIFC	
E9	3	Protocole expérimental - gestion des eaux en étiage		
E10	3	Mesures agri-environnementales à encourager sur le site et son bassin versant	DDAF	
E11	3	Recommandations générales / bassin versant du site		
B1	3	Gestion environnementale des boisements spontanés		
B2	2	Gestion environnementale des boisements mixtes		
B3	1	Gestion environnementale des boisements de rapport		
B4	3	Gestion environnementale des ripisylves		
B5	3	Gestion environnementale de la Chênaie thermophile		
B6	1	Etude des stations sylvicoles (sylviculture du frêne)		
S1	2	Suivi des habitats calcicoles des Chaudrolles	Charente-Nature	
S2	2	Suivi annuel populations hivernantes de chauve-souris	Charente-Nature	
S3	1	Recherche sites repro. & terrains chasse chauve-souris	Charente-Nature	
S4	3	Diagnostic enjeux routiers / Vison d'Europe (collisions)	LPO	
S5	3	Clarification phytosociologique - habitats 91EO et 91FO	LPO	
S6	3	Suivi évolution habitats-espèces d'intérêt communaut.		
MO1	3	Assistance à la mise en œuvre du Docob	Animateur Docob	
MO2	3	Modification de périmètre	DIREN	
MO3	1	Édition/diffusion cartes grand format du site N. 2000		
MO4	2	Sensibilisation acteurs-public / richesse biologique site		
		plaquette Chauve-souris	Animateur Docob	
		diffusion brochures Vison/ragondin	Animateur Docob	
		soirées d'information communales Vison d'Europe	GREGE/Animateur Docob	

# Etes-vous un "pro" de la préservation de votre rivière ?

**V**ous faites partie des heureux propriétaires d'un terrain en bordure de l'Antenne ou de l'un de ses ravis-sants affluents ? Vous voulez aider la rivière à rester propre, claire, et surtout... vivante ? Si vous respectez ces quelques règles d'Or, vous pouvez participer à sa préservation.

## Dans le lit de la rivière

**Règle d'Or n°1 :** je m'abstiens de toute intervention dans le lit du cours d'eau, et je ne crée aucun barrage à l'écoulement (ni en pierre, ni en bois, ni grand ni petit...).

**Pourquoi ?** Les poissons, les insectes aquatiques et toutes les "petites bêtes de l'eau" doivent pouvoir se déplacer librement de l'amont à l'aval (pour se nourrir, s'accoupler, parfois pour leurs migrations annuelles). Ces espèces ont des capacités de natation inégalées, et certaines sont incapables de franchir ce qui vous paraît être un "petit obstacle".

**Règle d'Or n°2 :** je m'abstiens d'arracher la végétation qui pousse dans l'eau (immergée ou émergeante) : je laisse la végétation qui pousse dans l'eau.

**Pourquoi ?**

"Ca fait sale" n'a aucun sens dans le fonctionnement de la nature :

- les plantes consomment les produits polluants, et enrichissent la rivière en oxygène : en les enlevant, vous asphyxiez la rivière, et toutes les espèces qui y vivent ;
- les plantes "capturent" les limons et les matières en suspension ; elles les recyclent ;
- les plantes freinent l'écoulement de l'eau, qui érodera moins la berge en aval et rechargea mieux les nappes ;
- la végétation constitue le lieu de reproduction de la majeure partie de la faune aquatique (libellules, éphémères, crustacés, mollusques, certains poissons...). Si vous enlevez ces plantes, vous détruisez la faune de la rivière, vous réduisez sa ressource alimentaire, et vous empêchez sa reproduction ;
- vous risquez de disséminer les plantes exotiques envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil...) dont le moindre fragment s'enracinera pour produire un autre plant...

## Sur la berge

**Règle d'Or n°3 :** je conserve précieusement les branches qui surplombent la rivière (sauf en cas de risques réels pour la sécurité (points d'accès...)).

**Pourquoi ?** La végétation qui pend au dessus de l'eau crée de l'ombre. Cette ombre est indispensable à la vie de la rivière :

- les zones d'ombre sont le refuge de nombreux poissons
- l'ombre évite que la rivière ne se réchauffe trop. En été, ceci est capital car un trop fort réchauffement entraîne un appauvrissement en oxygène dissous, ainsi qu'un développement excessif d'algues filamenteuses et/ou microscopiques

**Règle d'Or n°4 :** si je dois tailler les arbres, arbustes... qui poussent sur la berge, je réalise toute intervention en été (après le 15 juillet) ou en automne

**Pourquoi ?** La faune et la flore se reproduisent entre avril et fin juillet. Eviter de tailler ou tondre entre ces dates fatidiques vous permet de les préserver.

**Règle d'Or n°5 :** Je n'utilise jamais de pesticides et d'herbicides à moins de 20m du cours d'eau (et si je veux être vraiment un "pro" du développement durable : je n'en utilise pas du tout, où que ce soit)

**Pourquoi ?** La loi prévoit une distance de 10m. C'est insuffisant : à la moindre pluie (ruissellement), sous le soleil (par évaporation des produits) ou dans la rosée, ces produits de haute toxicité environnementale finissent invariablement dans la rivière. La majeure partie de nos papillons sont en train de disparaître car ils sont hautement sensibles à des doses infinitésimales.

**Règle d'Or n°6 :** je ne dépose pas mes déchets de tonte sur la berge.

**Pourquoi ?** Les tontes de gazon, en se décomposant, sont acides. Elles acidifient la rivière et tuent de nombreuses espèces végétales et animales.

Vous respectez déjà ces 6 règles d'Or ? Bravo, vous êtes un vrai "pro". Grâce à vous, l'Antenne et ses affluents ont de beaux jours devant eux. Vous pouvez devenir un signataire de la Charte "Rivière" sans rien changer à vos pratiques ! Vous respectez 3 de ces 6 règles ? C'est bien. Vous avez adopté une bonne démarche, et peut-être avez-vous découvert ici quelques explications qui vous permettront de faire mieux encore. La Charte peut vous y aider.

Vous ne respectez aucune de ces 6 règles ? Contactez-nous, nous pouvons vous apporter des conseils et des explications pour vous aider à "ratrapper le temps perdu" !

■  
Emmanuelle CHAMPION  
Animatrice du Docob



Directeur de publication : Michel Métais

Coordination-Conception : Emmanuelle Champion

Réalisation : Valérie Ducrot - Service Editions LPO © 2009 - ED0903004VD

Imprimé par Imprimerie Lagarde - Label Imprim'Vert - 17 Breuillet

Cette Lettre d'Information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du DOCOB N2000 du site "Vallée de l'Antenne", sous l'autorité du sous-préfet de Saint-Jean d'Angély.

Document publié avec le soutien de l'Union européenne et du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

